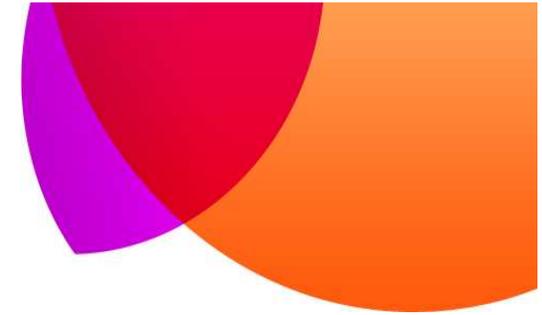


**Etude sur les carrières mixtes**

**Commission formation ARIIS**

**ariis**





## Pourquoi une étude sur les carrières mixtes public / privé ?

- **Constat :**

- La mobilité intersectorielle est une **source d'enrichissement mutuel** pour les structures et les scientifiques, et un **facteur facilitateur des coopérations public-privé** indispensables dans ce secteur **industriel**
- **Les dispositifs incitatifs de mobilité** entre monde de la recherche publique et de la recherche privée sont **peu utilisés**, lorsqu'ils existent

- **Objectif :**

- **Etablir un état des lieux** de la situation en France
- **Evaluer le potentiel de développement** des mobilités
- **Définir une stratégie de soutien** et des propositions d'accompagnement

- **Axes de travail :**

- **Réalisation d'une étude qualitative et quantitative** sur les carrières mixtes
- **Elaboration de recommandation d'actions** pour leur développement
- **Définition d'un plan d'action** pour la commission formation

# Quelle périmètre appliqué aux carrières mixtes public / privé ?



- **Définition :**

- Par le terme « scientifique » est entendu **tout chercheur de niveau bac +5 a minima, médecin, pharmacien ou vétérinaire**
- Les carrières mixtes désignent **celles au cours desquelles les scientifiques ont changé de secteur** (public vers privé ou réciproquement, une seule fois ou avec un aller et retour) ou ont participé à une coopération public-privé (CIFRE)
- Les chercheurs du secteur public/clinique désignent les **chercheurs des organismes publics de recherche et les chercheurs exerçant une fonction de recherche en sus de fonctions cliniques hospitalières**

- **Recensement**

- **Concerne les mobilités en cours en 2010**
- **Seules les démissions sont comptabilisées** et non les recrutements



## Comment mener une étude sur les carrières mixtes public / privé ?

- **La méthode utilisée :**
  - **Un recensement des scientifiques en cours de mobilité en 2010 effectué via une enquête auprès d'un échantillon représentatif de **100 structures** (70 structures publiques, académiques et cliniques et 25 entreprises privées)**
  - **Une analyse qualitative issue d'une enquête auprès de 50 scientifiques** ayant réalisé ou ayant l'intention de réaliser en 2010 une mobilité public-privé dans les sciences du vivant et la santé
  - **Un parangonnage de plusieurs pays européens**
  - **Une table ronde avec des acteurs du secteur public et du secteur privé** impliqués dans la mobilité intersectorielle des scientifiques



## Les 7 constats clés de l'étude :

- 1. Il existe 6 dispositifs permettant la mobilité intersectorielle**

## *6 dispositifs de mobilité intersectorielle existent... ils sont peu connus et peu utilisés*



### i. Pour effectuer **une mobilité du secteur public vers le secteur privé**, scientifiques et cliniciens peuvent utiliser :

- ✓ **La mise à disposition** : le scientifique mis à disposition exerce ses fonctions hors du service dans lequel il est réputé y occuper un emploi. Il demeure dans son corps d'origine et continue à percevoir la rémunération correspondante
- ✓ **La délégation** permet de bénéficier des mêmes avantages que la mise à disposition, est destinée uniquement aux enseignants chercheurs
- ✓ **Le détachement** : le scientifique continue à bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite de son organisme d'origine alors qu'il exerce dans un autre organisme public ou privé
- ✓ **La mise en disponibilité** : le scientifique en mobilité perd ses droits à la retraite et à l'avancement dans l'organisme d'accueil
- ✓ **Le temps partiel** : accordé de plein droit au fonctionnaire ou à l'agent non titulaire de droit public qui crée ou reprend une entreprise. Le bénéficiaire doit travailler au moins à 50% dans l'organisme public

*6 dispositifs de mobilité intersectorielle existent... ils sont peu connus et peu utilisés*



**ii. Les possibilités pour les scientifiques du secteur privé voulant effectuer une mobilité vers le public/clinique sont moindres :**

- ✓ **La mise à disposition** : Le scientifique du privé cotise à son régime de retraite d'origine
- ✓ **Le statut de Professeur Associé Temporaire (PAST)** : réservé à des personnalités extérieures à l'Université, professionnels ou universitaires étrangers. **Le contrat peut être à temps complet ou à temps partiel**
- ✓ **Le temps partiel** permet au scientifique de travailler simultanément dans les deux secteurs
- ✓ **La démission** permet au scientifique de quitter sa structure d'origine sans conserver de lien juridique avec elle



## Les 7 constats clés de l'étude :

- 2. Plus de 800 chercheurs ont réalisé une mobilité intersectorielle en 2010**
- 3. 14% des scientifiques effectuent une mobilité au cours de leur carrière professionnelle.** La moyenne au niveau de l'Union Européenne se situe entre 14 et 17%



## Les 7 constats clés de l'étude :

- 4. Près de 2/3 des échanges se font du public vers le privé et les mobilités professionnelles**
- 5. Elles sont majoritairement de courte durée (2 ans)**



*Près de 2/3 des échanges se font du public vers le privé et les mobilités professionnelles sont majoritairement de courte durée (2 ans)*

- i. Sur la population de 800 scientifiques, 58% étaient en mobilité pour une période courte d'environ 2 ans, 42% étaient en mobilité de longue durée**
- ii. Les dispositifs permettant la mobilité intersectorielle sont plus nombreux dans le sens public/privé**
- iii. En 2010, plus de 60% des scientifiques effectuant une mobilité intersectorielle étaient issus du secteur public**



## Les 7 constats clés de l'étude :

- 6. 10 % des conventions CIFRE en Santé et sciences du vivant :** la part des CIFRE dans le secteur de la santé est en augmentation depuis quelques années
- 7. La perception des mobilités :** un enrichissement pour le chercheur mais une perte de compétence pour la structure



***Une vision commune aux scientifiques du secteur public/clinique et du secteur privé...***

- i. La mobilité représente un enrichissement personnel et une valeur ajoutée pour les structures d'accueil et d'origine : *fertilisation croisée, méthodes de travail etc.***
  
- ii. Les mobilités intersectorielles apportent de nouvelles pratiques de management et de nouvelles connaissances scientifiques**
  
- iii. Elles favorisent également la mise en place de projets collaboratifs**

*Les scientifiques du secteur privé en mobilité dans le secteur public ou clinique font face à des contraintes différentes ...*



#### **iv. Principaux freins à la mobilité intersectorielle du secteur public vers le secteur privé :**

- ✓ **Manque de prise en compte de l'expérience** dans le privé
- ✓ Problèmes liés au **système de retraite**
- ✓ **Niveau de salaire lors du retour** dans le secteur public
- ✓ **Moindre liberté** sur les thèmes de recherche

#### **v. Principaux freins à la mobilité intersectorielle du secteur privé vers le secteur public :**

- ✓ **Baisse de salaire**
- ✓ **PAST essentiellement à vocation d'enseignement**
- ✓ **Peu de dispositifs hormis la démission**

## 4 axes d'actions et 12 propositions pour le développement des mobilités intersectorielles



### 1. Promotion des dispositifs et visibilité des profils

**Objectif** : Rendre lisible et visible à tous les acteurs impliqués (Entreprise, Université, Centre de recherche, CHU, etc.) tous les dispositifs permettant les mobilités public/privé

### 2. Amélioration des dispositifs

**Objectif** : Adapter les dispositifs existants pour favoriser leur utilisation

## Carrières mixtes public/privé

### 4. Accompagnement des scientifiques

**Objectif** : Se doter des moyens pour promouvoir les carrières mixtes public/privé auprès de tous les acteurs concernés (scientifiques, étudiants, RH, etc.)

### 3. Politiques incitatives

**Objectif** : Offrir aux scientifiques souhaitant effectuer une mobilité intersectorielle un accompagnement approfondi avant, pendant et après la mobilité

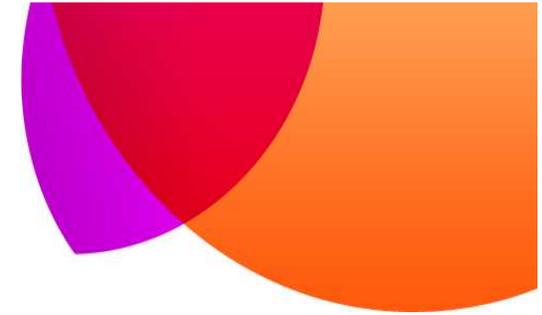
**Etude sur les carrières mixtes**

**Merci de votre attention**

**ariis**



## Plus de 140 entretiens réalisés : structures de recherche, entreprises et scientifiques



**73 organismes de recherche et structures ministérielles**

*Dont 3 EPST, 7 EPIC, 22 Universités, 26 Ecoles, 12 CHU et 3 structures ministérielles et association*

**25 entreprises en santé**

*Dont 10 grands groupes, 6 entreprises de taille intermédiaire et 9 PME réparties sur la pharmacie, le diagnostic in vitro et les dispositifs médicaux*

**49 scientifiques ayant utilisé ou ayant l'intention d'utiliser un dispositif permettant la mobilité**

*22 public => privé  
16 privé => public  
4 temps partiels  
3 scientifiques au sein de structures communes de recherche (SCR)  
2 doctorants CIFRE  
2 personnes en cours de demande de mobilité*

*Echanges avec les services des RH et les directeurs des affaires médicales*